

Procès-verbal de l'assemblée de la commune
municipale du 16 juin 2025

Il est 20 h 00 lorsque le président, M. Denis Guerdat, ouvre l'assemblée qui a été convoquée par le Journal officiel n° 41 du 22 mai 2025 ainsi que par l'usage local.

Sont désignés scrutateurs : Sandrine Girardin et Tanguy Veya

M. Guerdat donne connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Procès-verbaux des dernières assemblées.
2. Discuter et approuver les comptes 2024 de la municipalité, 1^{ère} et 2^e section. *
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 210'000.- pour la réfection du chemin du Ban. Sous réserve de la participation de l'Etat à hauteur de 60%. Donner compétence au Conseil communal pour contracter le crédit nécessaire, sous déduction de subventions et aides diverses ainsi que la consolidation de l'emprunt.
4. Nommer un nouveau membre de la commission d'école primaire.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à la gestion des eaux de surface (RGES).
6. Discuter et approuver la vente d'une portion de terrain pour aisance sis sur les parcelles no 692 et 361.
7. Divers.

Les citoyens acceptent l'ordre du jour tel que présenté et le droit de vote n'est pas contesté pour les 9 citoyens présents.

1. Procès-verbaux des dernières assemblées

La secrétaire, Mme Emilie Brahier, donne lecture des procès-verbaux des dernières assemblées du 9 décembre 2024. Les PVS sont acceptés à l'unanimité.

2. Discuter et approuver les comptes 2024 de la municipalité, 1^{ère} et 2^e section.

La caissière, présente dans un premier temps les comptes de la municipalité qui boucle avec un petit déficit au compte de résultat de Fr. 1'626.

Il y a des charges pour Fr. 911'530.29 et des revenus pour Fr. 915'968.24.

L'assainissement des eaux laisse un bénéfice de Fr. 4'804.59 ainsi que Fr. 1'260.35 pour la gestion des déchets.

Sont ensuite présentés les comptes de la 1^{ère} section :

Ceux-ci bouclent avec un bénéfice de Fr. 4'496.- alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 2'960.-.

Pour finir les comptes de la 2^e section:

Pour son dernier exercice, la 2^e section boucle à 0. En effet, les Fr. 1'637.- de bénéfice ont été attribué au fond des chemins.

Quelques points de ces comptes sont détaillés par la caissière.

La fiduciaire BDO, dans son rapport du 12 juin 2025, recommande d'approuver les trois comptes annuels.

Le président procède au vote. C'est à la grande majorité que les comptes 2024 sont acceptés.

3. Discuter et voter un crédit de Fr. 210'000.- pour la réfection du chemin du Ban. Sous réserve de la participation de l'Etat à hauteur de 60%. Donner compétence au Conseil communal pour contracter le crédit nécessaire, sous déduction de subventions et aides diverses ainsi que la consolidation de l'emprunt.

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Alain Léchenne, conseiller communal, présente le dossier.

Lors des derniers travaux au tunnel de la Roche, les véhicules ont emprunté le chemin du Ban et il a été convenu la remise en état de ces chemins. La première partie du côté de Haute-Sorne a déjà été refaite il y a deux ans.

Les travaux seront répartis sur deux ans en deux tronçons différents.

Un citoyen demande si le chemin sera surélevé ou si le goudron actuel sera gratté ? Alain Léchenne lui répond que le chemin restera au même niveau et que cela n'engendrera pas de problème pour les accès aux pâturages.

Il est également demandé si un état des lieux a été fait pour évaluer la nécessité de refaire ce chemin. Il est précisé que nous profitons de le faire maintenant car nous pouvons bénéficier de la subvention cantonale suite à cet éboulement. En effet, si nous ne profitons pas de cette opportunité, lorsqu'il faudra refaire le chemin, cela sera entièrement à la charge de la commune.

Une citoyenne indique que d'autres chemins sont en mauvais états et devraient être refait comme le Creux. Charline Odiet, explique que la STEP sera rénovée et qu'il n'est pas judicieux de refaire ce tronçon avant.

Le crédit de Fr. 210'000.- pour la réfection du chemin du Ban est accepté par 12 voix, une abstention et un contre.

4. Nommer un nouveau membre de la commission d'école primaire

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Christine Chavanne, conseillère communale, présente le point à l'ordre du jour.

Avec la nouvelle réforme, la composition de la commission scolaire est revue et un représentant du Conseil communal doit être nommé. Il est proposé de désigner Charline Odiet.

Cette proposition est acceptée à la grande majorité.

5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à la gestion des eaux de surface (RGES).

L'entrée en matière n'est pas contestée et Mme Aline Erard, maire, présente le dossier.

Pour respecter la loi cantonale sur la gestion des eaux (LGEaux) entrée en vigueur en 2016, toutes les communes doivent établir un plan d'entretien des cours d'eau et plans d'eau afin de favoriser une gestion écologique de ces milieux et assurer la protection contre les crues.

Ce règlement a été élaboré par le bureau Natura en collaboration avec les communes de Soubey et Clos du Doubs afin diminuer les coûts.

Les objectifs de ce règlement sont de définir l'organisation, le cadre des compétences et des principes de gestion des eaux de surface ainsi que régler le financement par le prélèvement d'une taxe communale.

Un fond sera créé pour des travaux en cas de crues mais également l'arrachage de néophytes le long du Doubs.

Cette taxe sera facturée aux propriétaires fonciers en fonction de la valeur officielle de leurs biens. Cette dernière sera votée chaque année dans le cadre du budget.

Le Conseil communal propose une taxe à 0.2/°° et ainsi faire un fonds de Fr. 5'000.-/an.

Il est demandé comment l'arrachage des néophytes était financé jusqu'à présent ? Aline Erard, explique que c'est la caisse communale qui prenait ces coûts en charges.

Le règlement ainsi que le règlement tarifaire sont acceptés à la majorité.

6. Discuter et approuver la vente d'une portion de terrain pour aisance sis sur les parcelles no 692 et 361.

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Alain Léchenne, conseiller communal, présente le dossier.

M. Arora demande depuis quelques temps déjà à la commune de goudronner une partie de la parcelle communale qui mène à sa maison. La commune ne pouvant pas goudronner tous les accès privés lui a proposé la vente d'une portion de terrain avec un droit de passage à Mme Theinert ce qu'il a accepté.

Il est donc proposé de lui vendre une portion de terrain et également le fortin en dessus de sa maison.

Le Conseil communal propose de vendre environ 400m² de terrain à Fr. 15.-/m²

Le président passe au vote et il est accepté à la grande majorité la vente de cette portion de terrain.

7. Divers

Une citoyenne demande quels sont les travaux qui seront entrepris à la loge du Plaignat. Jasmina Maudonnet lui indique que des toilettes sèches seront aménagés, l'évier changé et un meuble refait. Ces travaux ont pour but de pouvoir louer à l'avenir la loge.

Est-il prévu de tailler les arbres sous l'église ? Selon le garde forestier, ce n'est pas une nécessité à l'heure actuelle et que cela représenterai une grande coupe mais il est pris note de cette remarque.

Il est demandé si une journée coup de balai est prévue ? Le Conseil communal prend note de cette proposition et va y réfléchir pour l'année prochaine.

Plusieurs participants, relèvent les incivilités de certains citoyens avec leurs animaux sur le trottoir, notamment les excréments. Une délégation du Conseil communal prendra contact avec les personnes concernées.

Un citoyen demande quand sera rebouché le trou de raccordement devant la maison chez Matthey-de-l'Endroit au Péquie ? D'autres trous nécessiteraient une réfection le long du quartier. Des contacts seront pris avec une entreprise de la région pour reboucher ce trou dans les meilleurs délais.

Un habitant s'interroge sur l'installation de Kurt Siegenthaler à la Carrière du Ban. Qu'en serait-il juridiquement s'il y avait un problème avec ses animaux ? C'est un problème connu du conseil communal, la situation n'est pas évidente mais un contact sera pris avec lui.

Aline Erard donne quelques explications sur les projets en cours de la commune.

La parole n'est plus utilisée et il est 21 h 40 lorsque le président remercie et lève l'assemblée.

Au nom de l'assemblée de la commune municipale

Le président
Denis Guerdat

La secrétaire
Emilie Brahier